



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 1er avril 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur et à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Les données parlent d'elles-mêmes : un sondage français révèle que 85 % des 18-24 ans utilisent des outils d'IA, dont plus de la moitié quotidiennement. Le ministère a reconnu, dans le cadre du KI Kompass, que l'intelligence artificielle est désormais une réalité dans les écoles luxembourgeoises et qu'il convient, face à son essor, de développer d'abord les compétences humaines des élèves avant l'apprentissage et l'usage de l'IA.

Force est de constater que tous les jeunes n'appréhendent pas de la même manière le fonctionnement de l'IA générative. Le Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2025 met à cet égard en lumière un phénomène préoccupant : celui de l'« Usage Inequality » — soit l'inégalité non pas dans l'accès aux outils, mais dans la qualité de leur usage. Certains jeunes interagissent avec ces technologies de manière critique et réfléchie, tandis que d'autres en font un usage passif, sans en comprendre les mécanismes ni les biais.

Cette fracture n'est pas sans risque : des recherches naissantes pointent la vulnérabilité de certains jeunes à substituer les relations humaines par des interactions avec des agents conversationnels, ce qui pourrait nuire au développement de leurs compétences empathiques et sociales — et, à terme, creuser davantage les inégalités existantes. Ainsi, selon un article récent de la *Luxembourg Times*¹, des adolescents au Luxembourg utilisent p. ex. des chatbots pour rechercher un soutien émotionnel, demander des conseils sur leurs relations ou faire analyser des conversations privées. Des psychologues et experts interrogés y soulignent notamment les risques de normalisation automatique de ressentis, l'absence de prise en compte des signaux non verbaux indispensables à la construction de l'empathie, la possibilité de contourner certains garde-fous des systèmes, ainsi que les risques liés à la confidentialité et à la traçabilité des échanges.

Parallèlement, nos voisins français ont lancé, le 21 février 2026, une commission d'experts chargée d'examiner les risques et vulnérabilités liés aux usages grand public de l'intelligence artificielle

¹ Pritchard, H. (22 mars 2026). *Chatbots lend a listening ear to Luxembourg teens, experts say. Luxembourg Times*. <https://www.luxtimes.lu/yourluxembourg/healthandwellbeing/chatbots-lend-a-listening-ear-to-luxembourg-teens-experts-say/96023447.html>

générative, avec pour mission de cartographier ces usages, d'identifier les risques critiques, d'analyser le cadre réglementaire existant et de formuler des propositions concrètes aux niveaux national et européen. La France a également lancé, le 18 février 2026, un appel international à contributions scientifiques portant sur les risques et vulnérabilités liés aux usages grand public de l'intelligence artificielle générative à l'égard des mineurs. Cette initiative vise à alimenter les travaux de la commission d'experts susmentionnée, dont les conclusions ont vocation à être partagées dans le cadre de la présidence française du G7.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Messieurs les ministres :

1. Monsieur le ministre dispose-t-il d'une évaluation spécifique sur l'usage, par les enfants et adolescents scolarisés au Luxembourg, des chatbots conversationnels à des fins de soutien émotionnel, de conseil relationnel ou d'accompagnement personnel ?
2. Au regard des risques signalés par les professionnels de terrain, le gouvernement entend-il renforcer les actions de prévention, d'éducation critique et d'accompagnement psychosocial dans les écoles ?
3. Monsieur le ministre envisage-t-il la mise en place, au Luxembourg, d'un groupe de travail similaire à la commission d'experts française afin d'évaluer de manière approfondie les effets des chatbots sur le développement socio-émotionnel et cognitif des jeunes ?
4. Le gouvernement luxembourgeois entend-il contribuer à l'appel international à contributions scientifiques lancé par la France sur les effets de l'intelligence artificielle sur les enfants et adolescents ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Franz Fayot
Député



Ben Polidori
Député